

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Sarthe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR
SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2023**

Convocation

Date de la convocation : 27/11/2023

Date de l'affichage convocation : 27/11/2023

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 08/12/2023

Publiée ou notifiée le : 08/12/2023

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 26

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre total votants : 28

L'an deux mil vingt-trois, cinq décembre, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, Salle des Récollets, rue du Théâtre, commune de Montval sur Loir.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, HELLEGOUARC'H, MANCEAU, RIBOUILLEAULT, MM, ABRAHAM, ALLARD, BOUGAS, BOURIN, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mmes GEORGET, LEGER, et MM AMY, AVRIL, BRAULT, CERIZIER, FRIZON, GRANDET, GUILLON, LE BOUFFANT, LEESCHAEVE, LORIOT, LOYAU, PAQUET, POSTMA, THERIAU.

Etaient excusés/absents : Mmes BOURMAULT, MARTIN, MM BIGNON, HURTELOUP, MOURIER, ROCTON.

Pouvoir :

Madame MARTIN donne pouvoir à Monsieur LEESCHAEVE,
Monsieur ROCTON donne pouvoir à Monsieur LORIOT.

Assistaient également à la séance :

Sophie POUPEE (Directrice)

**Délibération 2023 – 48 :
INVENTAIRE 2023 DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE**

Le Président rappelle à l'assemblée,

VU l'article L.2122-1 de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU l'article L.113-2 du Code de la Voirie routière ;

VU la délibération 2023-35 relative à la mise à disposition de terrains privés et d'occupation du domaine public destinés à l'implantation d'un ou plusieurs points de proximité de collecte des déchets ;

Il est proposé aux membres du comité syndical de valider l'inventaire des colonnes d'apport volontaire comme suit :

Aubigné-Racan → 4 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : Cité Racan (parcelle AD 398)
- Point n°2 : Voie nouvelle –parking poids lourds (parcelles AE 52 et AE 53)
- Point n°3 : rue Hérim (parcelle AE 232)

Domaine public de la commune :

- Point n°4 : Parking de la Gare

Beaumont-Pied-de-Bœuf → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :**Domaine privé de la commune :**

- Point n°1 : Rue de la Tour (parcelle AD 96) – parking de l'école

La Bruère sur Loir → 2 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :**Domaine privé de la commune :**

- Point n°1 : Route de Nogent sur Loir (parcelle D 273)
- Point n°2 : Le Joncheray (chemin rural n°8)

La Chapelle aux Choux → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :**Domaine privé de la commune :**

- Point n°1 : Ateliers municipaux (parcelle B 221)

Château-L'Hermitage → 2 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :**Domaine privé de la commune :**

- Point n°1 : Place Alfred Bouhours – parking salle Belle Croix (parcelle A 148)

Domaine public de la commune :

- Point n°2 : Chemin de Bel Air - Hameau du Houx

Chenu → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :**Domaine privé de la commune :**

- Point n°1 : Terrain de sport (parcelle C 341) – parking des ateliers municipaux

Coulongé → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :**Domaine privé de la commune :**

- Point n°1 : Terrain de sport (parcelle C 341) – parking ateliers municipaux

Dissay-sous-Courcillon → 2 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :**Domaine privé de la commune :**

- Point n°1 : Stade A. Levillain (parcelle G 1189)

Domaine public de la commune :

- Point n°2 : Brulerie (voie communale n°3 au droit de la parcelle ZR 126) – rte de Villeneuve

Flée → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :**Domaine privé de la commune :**

- Point n°1 : Parking rue du lavoir (parcelle D 1229)

Jupilles → 2 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :**Domaine privé de la commune :**

- Point n°1 : Parking de la salle des fêtes (parcelle AB 264)
- Point n°2 : Parking de la Noue de St Jacques (parcelle C 806)

Lavernat → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :***Domaine privé de la commune :***

- Point n°1 : Route d'Aubigné CD 122 Bis (parcelle ZB 35)

Luceau → 2 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :

- ***Domaine privé de la commune :***

- Point n°1 : Parking de la salle des fêtes (parcelle AL 76)

- ***Domaine public de la commune :***

- Point n°2 : Parking rue Pierre Cuillier

Luché-Pringé → 4 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :

- ***Domaine privé de la commune :***

- Point n°1 : rue de Gallerande (parcelle AD 139)
- Point n°2 : Rue des Prunus (parcelle ZH 165)
- Point n°3 : parking de la Place des Tilleuls (parcelle AC 234)

- ***Terrain privé :***

- Point n°4 : La Croix Blanche (parcelle ZP 71) appartenant à Sarthe Habitat

Le Lude - Dissé-sous-le-Lude → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :

- ***Domaine privé de la commune :***

- Point n°1 : Place de la Mairie (parcelle B 604)

Le Lude → 9 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :

- ***Domaine public de la commune :***

- Point n°1 : Rue de la Garenne
- Point n°2 : rue des Aquennes
- Point n°3 : place du Mail
- Point n°4 : Route de Genneteil - La Maquignonnière
- Point n°5 : Rue des 4 Vents
- Point n°6 : Parking du Camping
- Point n°7 : Parking Collège les 4 vents
- Point n°8 : Allée des Filassiers
- Point n°9 : rue du Guesclin

Mansigné → 6 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :

- ***Domaine privé de la commune :***

- Point n°1 : Ateliers municipaux (rte de Pontvallain)

- ***Domaine public de la commune :***

- Point n°2 : Place du Champ de Foire
- Point n°3 : Carrefour rue du Louvre et route de Luché
- Point n°4 : Lotissement de la Courtille
- Point n°5 : Rue des Fontaines
- Point n°6 : Base de Loisirs / camping

Mayet → 5 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :**Domaine privé de la commune :**

- Point n°1 : Avenue de la pelouse (parcelle AD 173)
- Point n°2 : Rue de la faigne (parcelle AD 54)
- Point n°3 : 12 rue Paul Fournier (parcelle AC 59)

Domaine privé de la communauté de communes :

- Point n°4 : Allée de la treille

Terrain privé :

- Point n°5 : Parking du SPAR, 3 rue de la croix beudet (parcelle AC 152) appartenant au SPAR

Montval-sur-Loir : 19 points d'apport volontaire**→ 16 points situés sur la commune de CHATEAU-DU-LOIR aux emplacements suivants :****Domaine public de la commune :**

- Point n°1 : Place Clémenceau
- Point n°2 : Place de l'Hôtel de ville
- Point n°3 : Rue Pitoulière
- Point n°4 : Place de la Liberté
- Point n°5 : Rue Saint Martin
- Point n°6 : Rue des Déportés
- Point n°7 : Rue Frédéric Chopin
- Point n°8 : Rue de coupe pied
- Point n°9 : Rue des Platanes

Terrains privés :

- Points n°10 : 23 rue Laurentine Proust (parcelle AM107) appartenant à Sarthe Habitat
- Point n°11 : Les Moteaux 1 (parcelle AB175) appartenant à Sarthe Habitat
- Point n°12 : Rue du Québec (parcelle AR224) appartenant au Foyer Manceau
- Point n°13 : 42 Avenue du Mans (parcelle AT54) appartenant à Sarthe Habitat
- Point n°14 : Allée des Vertolines (parcelle AD34) appartenant à Sarthe Habitat
- Point n°15 : Rue des Vertolines (parcelle AD33) appartenant à Sarthe Habitat
- Point n°16 : 9 Chemin du Beauregard (parcelle AS111) appartenant à Sarthe Habitat

→ 1 point d'apport volontaire situé sur la commune de MONTABON à l'emplacement suivant :**Domaine privé de la commune :**

- Point n°1 : Rue du Port (parcelle ZA 65)

→ 2 points d'apport volontaire situés sur la commune de VOUVRAY aux emplacements suivants :**Domaine public de la commune :**

- Point n°1 : Coëmont, rue Nationale
- Point n°2 : Parking de la salle des fêtes – Les Neux (parcelle B 1032)

Nogent sur Loir → 2 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :***Domaine privé de la commune :***

- Point n°1 : Rue Pierre de Ronsard
- Point n°2 : Rue Jean de la Fontaine (parcelle A 1285)

Pontvallain → 2 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :***Domaine public de la commune :***

- Point n°1 : Z.I Les sablons (parcelle C494)

Domaine privé de la commune :

- Point n°2 : Parking de la salle des fêtes (parcelle C85)

Requeil → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :***Domaine privé de la commune :***

- Point n°1 : Station d'épuration

Saint Germain d'Arcé → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :***Domaine privé de la commune :***

- Point n°1 : impasse des pêcheurs – parking de la salle des fêtes

Saint Jean de la Motte → 2 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :***Domaine privé de la commune :***

- Point n°1 : parking du Cimetière (parcelle YA 47)
- Point n°2 : Rue de Pringé (parcelle YA 15)

Saint Pierre de Chevillé → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :***Domaine privé de la commune :***

- Point n°1 : Rue du soleil levant (parcelle ZD 222)

Sarcé → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :***Domaine privé de la commune :***

- Point n°1 : Place de l'Eglise

Savigné sous le Lude → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :***Domaine privé de la commune :***

- Point n°1 : Rue des pensées (parking cimetière)

Thoiré sur Dinan → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :***Domaine privé de la commune :***

- Point n°1 : Rue de l'Hommeau (parcelle AB 144)

Vaas → 5 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :***Domaine privé de la commune :***

- Point n°1 : La Gare (parcelle AC 417)
- Point n°2 : Parking du moulin de Rotrou (parcelle YA 1)
- Point n°3 : rue du Port Liberge – parking espace culturel (parcelle AH 85)

- Point n°4 : Zone artisanale de Roineau (parcelle ZP 18)
- Point n° 5 : Foyer des Lilas (parcelle AB 221)

Verneil le Chétif → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : La Forge (parcelle ZA 11) – parking rte de Mayet

Yvré le Pôlin → 2 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :

- ***Domaine privé de la commune :***
- Point n°1 : Route de Requeil (parcelles D110 et D607)
- Point n°2 : Caserne des Pompiers (parcelle D 629) – la Croix Gilet

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'inventaire annuel 2023 des colonnes d'apport volontaire.

Le Président,
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait, copie conforme,
 Le secrétaire de séance,
 J-C AMY

Pour extrait, copie conforme,
 Le Président,
 F. OLIVIER

SYNDICAT MIXTE
 DU VAL DE LOIR
 POUR COLLECTE ET
 TRAITEMENT DES DECHETS
 5 bis Bd Fisson
 72800 LE LUDE